

SEANCE DU JEUDI 04 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le vingt-huit septembre deux mil dix-huit.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants 14 Pour : 14

Etaient présents 12 : MM. MARTIAL Claude, Mmes BERNARD Anne, GALIDIE Lucette, Mrs. PITON Alain, GERVAIS Alain, GUIGNARD Didier, MENERET Olivier, LABORDE Dominique, Mmes BROSSARD Valérie, HUTHER Lysliane, PELLETAN Karen et PEREIRA Maria

Absente excusée 2 : Mme GENDREAU Marie-Hélène qui a donné pouvoir à Mr GUIGNARD Didier et Mr LEROUX Bruno qui a donné pouvoir à Mr MARTIAL Claude.

Absent 1: MAISTRE Raphaël,

Secrétaire de séance : Mr Alain PITON a été élu à l'unanimité.

I. COMPTES RENDUS DES 2 DERNIERES REUNIONS

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

II. TRAVAUX

1) Voirie

- Il reste les potelets à poser devant l'école.
- Le Syndicat de la Voirie a réalisé le point à temps automatique sur les chemins.
- L'ouvrier réalise le 2^{ème} passage sur les banquettes de la voirie communale.

2) Résidence Polignac

Logement E : un devis est présenté pour la pose d'un parquet flottant. Il est demandé un deuxième devis.

3) Chemin derrière l'ESAT

Des caravanes s'installent régulièrement sur le terrain derrière, sans autorisation, en laissant de nombreux déchets que nos ouvriers doivent évacuer. Afin d'éviter que cette situation ne se renouvelle Monsieur le Maire propose de poser des grosses pierres au niveau du chemin rural afin d'obturer le passage de véhicules. Ce chemin étant sans issue et utilisé seulement par les piétons ou cyclistes le Conseil Municipal donne son accord.

III. SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire fait le point sur ce dossier. Il a fait le tour de la commune avec le capitaine CHARRIER du SDIS et Mr GARDELLE de la RESE qui préconisent d'équiper en priorité les secteurs à urbaniser :

- Chez Bélis : M. ROMAS Jehan, Gino donnera le terrain pour la pose d'une bâche souple de 60 m³
- Chez Daufour : Mr BROCHON Dominique fournira également le terrain nécessaire.

IV. CESSION DE CHEMIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les habitants domiciliés au 2 bis Cornet souhaiteraient acquérir la partie de la voie communale n°44 qui sépare leur maison de leur jardin. Il précise que cette voie n'est pas utilisée par les véhicules qui circulent dans le village.

Entendu l'exposé ci-dessus,

Considérant que ledit chemin n'est utilisé que par des piétons et qu'il existe une autre voie très proche pour accéder au même lieu dans le village et après délibération,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la demande ci-dessus
- Que la cession s'effectuera au prix de 1,50 €/m²
- De réaliser l'enquête publique préalable au déclassement de la voie et à sa vente suivant le dossier présenté aux conseillers
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents qui découlent de la présente décision.

V. ACHAT DE MATERIELS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité les achats de Mobilier pour l'école d'un montant de 1 535,30 € TTC et d'un échafaudage roulant 8M à 3 348,00 € TTC pour le service technique.

VI. ASSISTANCE TECHNIQUE SYNDICAT DE LA VOIRIE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de renouveler le contrat d'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie au prix de 0,70€/habitant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

VII. COMPTES RENDUS DES REUNIONS

1) CRER

Mr PITON a participé à la réunion du « Club des usagers de chaufferies bois » sur le thème « Comment bien préparer sa saison de chauffe ? »

2) Recensement de la population

Mme Galidie précise qu'il nous faudra recruter des agents pour le recensement de 2019 qui se déroulera du 17 janvier au 16 février. Les réponses par internet étant privilégiées, 2 personnes devraient suffir car il y aura moins de déplacement pour récupérer les questionnaires complétés.

3) Habitat indigne

Mme Galidie a participé à une réunion sur l'habitat indigne. Mme Adeline BARD, Sous-Préfète de Saintes, en est la référente pour la Haute-Saintonge. Mr Grimault est notre interlocuteur auprès de la DDTM.

4) SYMBAS

Anciennement Syndicat de la Seugne, il est décidé :

- de procéder au recrutement d'un agent contractuel
- d'adhérer à l'EPTB pour assurer la cohésion des actions

- cette année la taxe GEMAPI apparaît sur nos avis d'imposition
- 1 projet de travaux sera déposé en septembre 2019.
- Le siège est Rue Taillefert à Jonzac.
- FDGDON : Le SYMBAS versera une subvention de 100 €.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1) Affaires scolaires

a) Garderie

Le Conseil, après vote, décide à l'unanimité que l'ACM est réservé aux enfants scolarisés à St Germain de Lusignan. Les activités du mercredi fonctionnent très bien. Entre 15 et 25 enfants y participent.

b) Arbre de Noël

Les enseignants proposent un devis pour le spectacle de Noël Viva L'As Végas de la Compagnie Yasvin Kham 'Les larmes du soleil » pour un montant de 665€ TTC. Devis accepté.

2) DETR

Nous n'avons pas de réponse pour la sécurisation de l'école. Une subvention de 45% est accordée pour la réfection de la toiture du château.

3) Remerciements

- L'association Don du Sang remercie Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour le versement de la subvention.
- Remerciement de Mme GERON pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de son mari Pierre, ancien garde champêtre de la commune.

4) Projets 2019

- Parking de la Salle Polyvalente : Nous avons obtenu une aide départementale de 24 000 € au titre des fonds provenant des amendes de police. Cette opération devrait être réalisée en 2019.
- Salle Polyvalente : travaux d'entretien à prévoir : moquette murale et plafond
- Effacement des réseaux au village de Chez Chaudet
- Réfection de la Façade du Château et des volets : 1 dossier de demande d'aide financière au titre de la DETR devra être déposé avant le 15/12/2018. Des devis doivent donc être sollicités pour la réunion de décembre.
- Installation d'un éclairage pour sécuriser des passages piétons
- Voirie : des travaux d'entretien d'aménagement sont à réaliser chaque année.

5) La semaine bleue

Il s'agit de la semaine nationale des retraités et personnes âgées qui se déroulera du 8 au 14 octobre.

Fin de la séance à 23h00.